

Association

Rédaction de vos statuts et du Règlement Intérieur

Éléments fondamentaux de l'association, les **statuts** constituent le contrat passé entre les adhérent(e)s qui se retrouvent autour de valeurs communes.

Afin de vous aider à sa rédaction, **dans le cadre de la création d'un club ou d'une modification** de ceux-ci, vous retrouverez ici un modèle proposé par la FFF et mis à jour :

[Modèle de Statuts](#)

Tout modification doit être effectuée à la préfecture dans un délai de **trois mois**.

Vous pouvez accéder à la procédure en ligne via ce lien :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1123>

Autre document utile mais non obligatoire (sauf s'il est prévu par les statuts) :
le Règlement Intérieur.

Il est destiné à préciser les modalités pratiques de fonctionnement interne de l'association et nous vous invitons à le rédiger quelques temps après avoir créé l'association afin de bénéficier des premières expériences de fonctionnement.

A ne pas confondre avec le règlement intérieur qui régit les salarié(e)s, il peut intégrer des éléments susceptibles d'évoluer :

- Modalités de réunion et de vote
- Précisions des missions entre les membres du Comité Directeur, du Bureau, le cas échéant des salarié(e)s
- Organisation opérationnelle de la vie du club (montant de la cotisation, utilisation des locaux, matériels, règles de sécurité,...)

Plus simple et plus rapide à modifier que les statuts (pas besoin de déclaration en préfecture ni de publication) il a la même force que ceux-ci et s'impose aux adhérents.

Chaque structure ayant sa propre organisation il n'existe pas vraiment de modèle type.